

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 12 décembre 2023 de 20 heures à 23 heures .

Étaient présents Aurora COSTA (par Zoom), Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Marc POLENNE , Gégé MAUREL, Franck FALCONE, Gérard MIQUEL , Michel RANSOU,

Françoise POUGET MOLINER et Alain LACASSIE étaient excusés.

1 LICENCES : Le nombre de licences au 12/12/2023 est de 59, La liste mise à jour sera communiquée à G.MIQUEL et M.RANSOU.

Le rythme des adhésions est conforme à un maintien de notre effectif.

2 FINANCES : 43 233,39 € en compte courant, 22 630,27 € en livret A, et environ 747 € en parts sociales.

Nous attendons la réception de la facture de grutage pour présenter à AXA (agence AMBIT PETERSON) la demande complète de remboursement des dégâts subis par le bateau. AXA nous a relancés pour produire cette facture afin de solder ce dossier.

L'habilitation bancaire d' AURORA est toujours en attente...A relancer auprès du Crédit agricole.

Le même Crédit agricole nous avait sollicités pour que nous devenions éligibles à l'une de ses aides aux associations sous la forme de l'octroi de « Tookets ». Nous avons déposé un dossier, et venons d'avoir en réponse un refus, assorti d'une invitation à renouveler notre demande dans un an...

3 SUITE A DONNER A LA RENONCIATION A SES FONCTIONS DE RESPONSABLE TECHNIQUE PAR MICHEL PAZOS : cette renonciation a été annoncée lors de la réunion technique du 14 novembre 2023.

Il apparaît que cette fonction est nécessaire au Club. Un appel à candidatures va être lancé auprès des encadrants. Un contact sera pris avec MICHEL afin de préciser avec lui le contenu et le niveau d'engagement souhaitables.

4 AIDE FINANCIÈRE AUX FORMATIONS A L'ENCADREMENT : Ce sujet s'adresse aux candidats N4, MF1 et MF2, et ne concerne pas l'initiateur dont le coût est minime.

La pratique de l'encadrement est à la fois un engagement personnel et un investissement qui peut être coûteux.

Le CODEP 65, avant sa disparition, avait institué un mécanisme permettant d'attribuer ;

aux candidats au Niveau 4 une aide de 75 € et 10 plongées de validation lors de la présentation à l'examen final, plus 75 € en cas de réussite

aux candidats au MF 1 100 € lors de la présentation à l'examen final, plus 100 € lors de la réussite

aux candidats au MF 2 500 € lors de la présentation à l'examen final, plus 300 € lors de la réussite

L'aide de chaque niveau n'étant attribuable qu'une fois.

Après discussion, il apparaît que le Club pourrait accorder une dispense des frais d'adhésion annuels aux lauréats lors de leurs adhésions ultérieures, pendant trois ans, afin de les fidéliser au sein du CST. Le paiement pour la licence fédérale serait maintenu. Cette aide, valant reconnaissance de capacité et d'implication au sein du Club, serait cumulable avec celle du CODEP, si elle était maintenue. Aller au-delà mettrait en cause le bénévolat.

Cette mesure devra passer par une modification du barème approuvé en AG. Respectons les règles que nous nous sommes donnés. Une AG extraordinaire, éventuellement sous forme écrite (par mail), pourrait convenir.

Un débat s'ouvre sur la cotisation de 50 € telle qu'elle a été votée en AG pour l'apnée et la bio. Elle soulève une question d'équité, car à la différence des autres formations, celles-ci ne donnent pas nécessairement lieu à délivrance d'un diplôme, et chacune ne s'appuie que sur la disponibilité d'une seule personne, ce qui fragilise l'offre de service du Club.

Après discussion, un vote du CODIR tend au rejet du paiement des 50 euros, cette année 2023/2024, concernant l'activité APNEE. Pas de vote explicite sur la cotisation pour la Bio, mais consensus identique sur la conclusion.

Outre l'équité, il apparaît qu'une communication claire sur ces deux cotisations n'apparaît pas sur la fiche d'adhésion annuelle, mais est renvoyée à la consultation du barème, ce que personne, semble-t-il, ne fait.

L'équité et la communication défailante commanderaient donc de revenir à la gratuité de ces deux filières.

A présenter lors de la proposition de modification du barème en AG extraordinaire.

Dans le même esprit de transparence sur nos tarifs et de précision, il y a lieu de repenser la fiche d'adhésion, et de la refondre, quitte à l'allonger au-delà de ses deux pages actuelles. Coralie s'est proposée à la refonte de cette fiche. Le projet en sera présenté à une prochaine réunion du CODIR, pour les inscriptions de l'année 2024-2025,

5 PARTICIPATION A LA RESERVE MARINE D'HENDAYE : une réunion est prévue avec la Communauté d'agglomération du Pays basque le 9 janvier 2024. Jean-François RULH devrait y assister avec Michel RANSOU. Le rôle du CST comme « expert » en observation du milieu sous-marin est mis en avant. Cette réunion donnera l'occasion de le cadrer. Coralie demande à y participer, en téléconférence avec Zoom ou similaire.

6 ACCES A UN VEHICULE MUNICIPAL POUR NOS DEPLACEMENTS : suite à la question de la Mairie de TARBES, il lui sera répondu que le Club pourrait être intéressé pour un minibus de 9 places une vingtaine de fois par an, les samedis ou dimanche, pour des trajets sur HENDAYE ou TOULOUSE.

7 BATEAU : Franck FALCONE dresse un tableau des travaux réalisés, et de ceux restant à faire, notamment la pompe attelée, la jauge et la trappe à carburant, l'hydraulique de la barre,... Il prend contact avec Pierre IRIGOYEN pour conclure.

La date du tirage à terre est proposée du 7 au 11 mars 2024, à confirmer auprès du grutier, avec nettoyage de la carène, qqs travaux de soudure, une couche d'époxy, une ou deux d'antifouling, les électrodes (au magnésium SVP) et les bagues de friction de la mèche du safran. Présence de Pierre IRIGOYEN impérative.

8 TIV : pour les blocs du CST, début au 22 décembre 2023. Six blocs partiront en requalification, avec sablage et peinture. Les blocs personnels des adhérents seront vus à partir du 15 janvier.

Les inspecteurs TIV volontaires sont invités à se faire connaître auprès de Gérard.

Les fiches de chaque bloc seront remplies au vu des empreintes de chaque bloc, et non plus recopiées sur la fiche de l'année N-1, pour éviter de reproduire des données erronées.

9 RAMPE DU COMPRESSEUR : nous attendons le devis de SIABA, qui a déclaré avoir enfin reçu les prix des flexibles. Porter leur longueur à trois mètres.

La grille de protection sera posée après les travaux de la rampe de gonflage.

Relancer Damien HVALA pour les chariots définitifs.

10 VOYAGES : le projet d' El GOUNA est abandonné, faute de participants, et faute de sécurité dans la Mer Rouge qui devient une annexe des champs de bataille.

Ghislain propose d'aller aux Açores, du 22 au 29 juin 2024, pour environ 1 500 €, sous réserve que nous soyons au moins douze. Consultation des adhérents.

11 GALETTE DES ROIS : ce sera le vendredi 12 janvier 2024, à partir de 19 heures.

12 QUESTIONS DIVERSES :

12-1 BILAN DU TELETHON : 22 participants, 325 € récoltés, 100 € remboursés à Philippe NAUDIN, organisateur, pour les ingrédients de la Fideoa, et 225 € versés au Téléthon le 11 décembre 2023.

12-2 SECTION APNEE : elle affiche complet.

12-3 MATERIEL : Le remplacement ou la remise de matériel doit être fait en présence d'un membre de la commission matériel et surtout que l'on veille à noter tout prêt de matériel sur le listing qui se trouve dans le classeur REQUALIFICATION.

PERMANENCES A VENIR

16 décembre Gérard MIQUEL

23 décembre Coralie PERROCHAIN

30 décembre fermé

6 janvier 2024 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction mardi 9 janvier 2024 à 20 heures 30

Dressé le 13 décembre 2023
Sur les notes de Ghislain LOMBARD

Michel RANSOU